

« Les JDC sont suspendues jusqu'au 31 août 2020. Elles devraient reprendre au mois de septembre ».

En attendant, N'hésitez pas à vous connecter à votre espace majdc.fr pour connaître l'actualité de votre CSN de gestion.

Le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^{ème} anniversaire du candidat.

Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :
pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ; pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire "en instance de convocation"

Le centre du service national de Lille recevant un grand nombre d'appels téléphoniques, afin d'assurer un traitement plus rapide de votre demande, nous vous conseillons de nous contacter :

- soit, environ 4 mois après vous être fait recenser en mairie, en créant votre compte sur le site www.majdc.fr, afin d'accéder aux informations disponibles,
- soit par courriel à l'adresse : csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr en précisant
- vos noms et prénoms (tous) et, si vous le détenez, votre numéro identifiant défense
- vos date et lieu de naissance
- votre adresse de résidence
- vos numéros de téléphone (fixe et portable)

Pour tout renseignement sur les droits et démarches à accomplir auprès des services de l'État, un portail unique est à votre disposition : ["service-public.fr"](http://service-public.fr)

Pour effectuer votre JDC, vous devez au préalable vous faire recenser auprès de votre mairie.

Le jour de votre JDC, vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie (CNI, passeport).

Toutes les démarches pouvant être réalisées par correspondance, de préférence par courriel, le CSN ne reçoit pas le public.

« Pour tout renseignement sur les droits et démarches à accomplir auprès des services de l'Etat, un portail unique est à votre disposition : « service-public.fr »

Grâce à votre compte personnel sur le site « majdc.fr », vous pouvez mettre à jour votre dossier, vous informer, dialoguer et télécharger.

Le CSN de Lille n'accueille plus le public, toutefois il reste un centre de convocation JDC.

Contactez-nous de préférence par courriel :
csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Accueil téléphonique : 03 59 00 43 00

Du lundi au jeudi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h55 Le vendredi : 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

Adresse postale :

BdD de Lille, Caserne Vandamme
Centre du Service National de Lille
BP 50125 - 59001 Lille CEDEX